

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

| | |
|---------------------|--|
| Demande de : | Anne-Charlotte d'Ursel et Etienne Dujardin |
| Date : | 30 mars 2021 |
| Adressée à : | Échevin de la Mobilité |

Sujet :

Monsieur l'échevin de la mobilité,

Pourquoi, alors qu'il existe tout l'espace voulu juste à côté, placer un box vélo sur une place de parking en plein cœur d'un noyau commercial très fréquenté ? « C'est parce que c'est une exigence de la Région! répond le Cdh » qui dénonce la méthode agressive utilisée par la Région. Or cette exigence de la région, celle de placer les box vélo obligatoirement sur des places de parking pour être subsidiés date de 2013 lorsque le Cdh était au gouvernement bruxellois. Difficile après pour les Cdh de Woluwe-Saint-Pierre de s'en plaindre. De plus, il ne s'agit pas d'une exigence de la Région lorsque la commune achète le box sur fond propre. Le Collège de Woluwe-Saint-Pierre est donc pleinement responsable. La question ici n'est pas d'être pour ou contre l'installation d'un box vélo. Nous soutenons évidemment le déploiement des boxes. S'ils pouvaient être plus esthétiques ce seraient encore mieux. Mais dans ce cas précis, alors qu'il y a moyen de placer ce box un peu plus loin (10m) sans porter atteinte ni aux trajets piétons, ni aux espaces verts, ni à la perspective de la place, le collège choisi de condamner une place de parking au beau milieu d'un noyau commercial.

Quelle est la politique que vous menez en matière d'installation des box vélos ?

Combien la commune en dispose-t-elle aujourd'hui ?

Combien de personnes sont actuellement en attente ?

Dans quel quartier la demande est-elle la plus importante ?

Comment comptez-vous y remédier ?

Pourriez-vous déplacer le box vélo installé récemment place Ste Alix de quelques mètres juste à côté de la bulle à vêtements Oxfam par exemple ?

Quand il y a moyen de faire autrement pourquoi condamner une place de parking a fortiori dans un noyau commercial ?

REPONSE

Chère Madame d'Ursel, Cher Monsieur Dujardin,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Permettez-moi de recontextualiser le problème qui nous occupe ·

Les boxes à vélos représentent une solution de stockage particulièrement utile et fortement demandée dans les quartiers de la commune où les habitants n'ont pas l'espace disponible pour entreposer leurs vélos (immeubles à appartement). La logique veut que ce soient généralement ces mêmes quartiers où il existe une pression importante sur le stationnement (puisque pas de parking/garage)

C'est pourquoi la commune installe des boxes à intervalles réguliers depuis plusieurs années

Avec la crise du COVID et l'engouement général suscité autour du vélo, la demande pour ce type d'infrastructure a également explosé.

Pour votre information, ces vélos box coûtent un peu moins de 5000 euros (TVAC) par pièce

Par souci de facilitation administrative, nous nous sommes alignés jusqu'ici sur la centrale d'achat régionale qui propose les mêmes boxes à toutes les communes. Même si j'entends qu'ils ne sont pas de votre goût, ceux-ci fonctionnent bien et sont relativement simple à installer.

Notre objectif premier est donc de répondre à la demande avec la meilleure efficacité et la meilleure optimisation des ressources disponibles.

Nos budgets annuels étant limités (c'est d'autant plus le cas cette année en raison de la crise sanitaire), nous ne pouvons maintenir un rythme d'installation permettant de répondre à la demande sans subventionner un maximum de ces boxes

Une bonne chose est que la Région subventionne effectivement ces boxes, à certaines conditions.

La mauvaise nouvelle, vous l'avez dit vous-même, est que si l'on souhaite faire subventionner ces boxes par la Région, nous devons les mettre en voirie.

Vous pouvez critiquer autant que vous voulez les décisions de la majorité de l'époque, je n'y étais pas et je ne soutiens pas l'imposition de ces critères nous contraignant à évincer des places de stationnement pour les automobilistes.

Là où cette contrainte est la plus problématique, c'est qu'il n'y a aucune distinction entre les différentes communes (et leurs populations respectives) ni des différents quartiers/zones (zones commerciale vs zones résidentielles).

Je trouve donc que cette réglementation devrait être modifiée surtout si l'objectif premier de la région est, comme nous, de favoriser le développement du vélo et de donner une possibilité de le stationner vélo à ceux qui n'en ont pas

À mon sens, il faut donc demander formellement à la ministre de subventionner ces boxes peu importe qu'ils soient en voirie et hors voirie. C'est le message que j'ai relayé à la Ministre et dans la presse, mais je n'ai pas le plaisir comme vous de siéger dans cette assemblée Régionale

En tant que présidente de la commission mobilité, je vous demande donc également d'interpeller la Ministre sur ce sujet

Si nous avions la plus pure liberté dans nos attributions, soyez certains que chaque fois que cela est possible ces vélos box seraient mis hors-voirie, là où ils ne dérangent à priori personne. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, surtout si nous souhaitons suivre la demande.

Mon objectif premier est encore une fois de ne pas opposer les différents modes de mobilité et de favoriser la transition vers une mobilité douce mais pas au détriment des autres modes.

Pour répondre plus précisément à vos différentes questions :

- Nous avons actuellement 15 vélos box sur le territoire communal
- En décembre 2020, 213 personnes étaient en attente (nous avons demandé une mise à jour des chiffres au gestionnaire, non reçue à ce jour). Notez que ces chiffres sont relativement bas comparés à la moyenne bruxelloise (357).
- Les quartiers où la demande est la plus forte sont ceux de :
 - o Stockel, dans les rues adjacentes à la place Dumon
 - o Joli-Bois, dans les rues adjacentes à la place Sainte-Alix
 - o Les rues David van Bever et Emmanuel Mertens (près de Parmentier)
 - o Le quartier du Centre, dans les rues proches de l'hôtel communal et adjacentes au Square Léopold 2
 - o Le quartier du Chant d'Oiseau, autour de la rue du Bemel
- Concernant le box situé au parvis Ste-Alix, étant en zone commerciale, nous avons introduit une demande de dérogation auprès la Ministre. Dans l'attente de son retour, nous avons décidé de déplacer le box dans un endroit où il ne gênera pas (le long de l'église du parvis).

Enfin, concernant notre politique par rapport à la demande, nous comptons y répondre en opérant de la même manière qu'actuellement, c-à-d :

- En introduisant un maximum de demandes de subventions là où cela est envisageable ;
- En étudiant chaque lieu où la demande est forte pour pouvoir y répondre en pénalisant au minimum les autres usagers ;
- Lorsque cela est possible et que nous en avons les moyens, en finançant des boxes en fonds propres afin de les mettre hors-voirie.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le

14.06.2021

Alexandre Pirson,

Signature

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.